

«La ratification des Protocoles témoigne de la détermination du Canada à mener tout conflit armé, quel qu'il soit, dans les limites établies par le droit humanitaire, en protégeant le plus possible les personnes touchées», a dit pour sa part M. McKnight.

En ratifiant les Protocoles de Genève, le Canada a réaffirmé sa foi dans les principes humanitaires de même que sa volonté de promouvoir le droit humanitaire international.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le:

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada

(613) 995-1874

ou

Défense nationale

(613) 996-2353